

Juin 2026

Edito du Maire

Les 100 premiers jours

Depuis notre prise de fonction, le nouveau conseil municipal est pleinement mobilisé !

Au cours de cette période, nous avons assuré les missions qui nous incombent et avancé sur les dossiers prioritaires afin de garantir la sécurité des usagers, tels que les réfections de voies et de toitures (*salle du Vaizot et du foot*).

A court terme, nous souhaitons :

- sécuriser et requalifier le secteur boulangerie / fromagerie / supérette ;
- réexaminer le plan de circulation dans le secteur rue du musée / rue du stade, notamment en ce qui concerne la circulation des cyclistes ;
- achever la refection de la rue de Vaucenet en intégrant le réaménagement de la partie haute pour en faire un espace de détente et de rencontre ;

Cela se fera en lien avec Grand Besançon Métropole, qui a la compétence voirie, et en pleine concertation avec les gens du villages.

Parallèlement, nous avons renforcé notre implication auprès de l'école que nous soutenons pleinement dans ses projets. Avec les effets de la canicule, il nous faudra aussi réfléchir aux conditions d'accueil des enfants à l'école pour assurer leur bien-être.

Un repas a été pris au centre périscolaire au cours duquel nous avons échangé avec l'équipe d'animation sur leur organisation.

Autre dynamique importante : la présentation du projet de padel. Le conseil municipal soutient pleinement cette initiative et encourage le TNL à poursuivre le développement de ce projet porteur pour la vie sportive et associative sur le plateau.

L'été est là ! Je vous souhaite à toutes et à tous d'excellentes vacances.

Restons toutefois vigilants face aux fortes chaleurs : pensez à vous hydrater et à prendre soin de vous et de vos proches.

Charles Perrigot, Maire de Nancray

Informations Municipales

Conseils municipaux & commissions

7 juin : Nomination des électeurs des élections Sénatoriales de septembre

18 juin : Conseil municipal

24 mai : Commissions vie scolaire / périscolaire

04 juin : Comité Consultatif Bois



Fort des années précédentes, la commune renouvelle la prise en charge de la Carte Avantage Jeune des jeunes de moins de 25 ans du village.

Si vous souhaitez en bénéficier, veuillez vous adresser au secrétariat de la commune (contact@mairie-nancray.fr - et envoyer votre dossier complet avant le 15 juillet au plus tard.

Les cartes seront distribuées au Forum des associations le 4 septembre.

Rappels de la réglementation et du bien-vivre

Travaux de jardinage et bricolage

Pour préserver la tranquillité de chacun, merci de respecter les horaires autorisés :

- Lundi au vendredi : 8h30–12h / 14h–19h30
- Samedi : 9h–12h / 15h–19h
- Dimanche et jours fériés : 10h–12h

Taille des haies et nidification

De mars à août, les oiseaux nichent dans nos haies et arbres.

Évitons les tailles durant cette période, sauf nécessité de sécurité.

Préservons la biodiversité, chacun peut agir.



Déchets sauvages



La commune a constaté des dépôts de poubelles sauvages, notamment des bonbonnes de gaz, à certaines entrées du village. Ces déchets coutent cher à la commune.

Merci de rester vigilants sur ces dépôts sauvages .

Réservation des biens communaux

Pour que tout le monde puisse en bénéficier dans de bonnes conditions, toutes réservations de biens communaux - salles ou équipements - par les habitants ou associations du village doivent être réalisées auprès de la commune.

Arrêté préfectoral portant restriction des usages de l'eau

Conséquence de la récente canicule, l'arrêté préfectoral du 26 juin 2026 (*durée de 3 mois sauf contre-indication*) présente les restrictions suivantes :

Légende des usagers : P = Particulier, E = Entreprise, C = Collectivité, A = Exploitant agricole, horticulteur, pépiniériste, maraîcher		P	E	C	A
Usages	Alerte renforcée				
Les usages de l'eau au titre de la sécurité, salubrité et de la santé publique ne sont pas concernés par les restrictions.					
Ces mesures ne sont pas applicables dès lors qu'il y a utilisation d'eaux de pluie récupérées. Elles le sont néanmoins pour toutes les autres ressources sollicitées (réseaux d'eau, eaux superficielles, de sources et de nappes, forages, étangs).		X	X	X	X
Certains usages sont soumis à des horaires (8h / 20h) précisés dans l'arrêté préfectoral en vigueur. Ces horaires seront également à respecter lors de l'utilisation d'eaux de pluie.					
Des relevés de compteurs pourront être demandés et des tests de vérification de la nature de l'eau (eau de pluie et eau du réseau).					
Arrosage des pelouses et massifs fleuris, plantation en pots	INTERDIT, sauf pour les plantes en contenant si un système de goutte à goutte est utilisé.	X	X	X	
Arrosage des jardins potagers, y compris partagés	INTERDIT, entre 8h et 20h	X	X	X	
Arrosage des espaces verts, arbres et arbustes [1]	INTERDIT, sauf plantation arbres et arbustes plantés en pleine terre depuis moins de 2 ans et uniquement entre 20h et 8h.	X	X	X	
Remplissage et vidange de piscines privées de plus d'1 m³	INTERDIT, sauf remise à niveau nocturne et premier remplissage si le chantier avait débuté avant les premières restrictions	X			
Piscines ouvertes au public	Vidange et Remplissage INTERDIT, sauf impératif sanitaire après avis de l'ARS.		X	X	
Alimentation en eau potable des populations	Pas de limitation, sauf arrêté spécifique.	X	X	X	X
Fonctionnement des fontaines publiques et privées d'ornement	INTERDIT, dans la mesure où le fonctionnement des fontaines permet leur mise à l'arrêt (fontaines fermées et ouvertes)	X	X	X	
Lavage de véhicules chez les particuliers	INTERDIT à titre privé à domicile	X			
Lavage de véhicules en station	Autorisé sur les pistes équipées de haute-pression ou équipées de système de recyclage (minimum 70 % d'eau recyclée) ou portique programmé ÉCO sur ouverture partielle.	X	X	X	X
Nettoyage des trottoirs et surfaces de circulation imperméables	INTERDIT, sauf impératif sanitaire ou sécuritaire et usage de balayeuses automatiques [2]			X	
Nettoyage des façades, toitures et autres surfaces imperméabilisées	INTERDIT, sauf travaux programmés avant passage en alerte renforcée ET avec une entreprise de nettoyage professionnel [2]	X	X		
Arrosage de surfaces de chantier générant de la poussière	INTERDIT, sauf en cas d'impératif sanitaire ou sécuritaire [2]	X	X	X	X
Arrosage des terrains de sport enherbés	INTERDIT, sauf pour les terrains à enjeux national ou international dont l'arrosage sera minimal [2] L'eau de pluie sera privilégiée.		X	X	
Arrosage des carrières équestres	Pas de restriction	X	X	X	X
Arrosage des golfs (conformément à l'accord cadre golf et environnement 2019-2024)	INTERDIT de 8h à 20h, à l'exception des greens et départs. Réduction des consommations d'au moins 60 % Des relevés de compteurs doivent être envoyés toutes les deux semaines à la DDT.		X	X	
Nettoyage / arrosage des sites de manifestations temporaires sportives et culturelles	Autorisé uniquement pour la salubrité et sécurité, adaptations possibles pour les événements d'envergure nationale et internationale [2]		X	X	X
Arrosage des golfs (conformément à l'accord cadre golf et environnement 2019-2024)	INTERDIT de 8h à 20h, à l'exception des greens et départs. Réduction des consommations d'au moins 60 % Des relevés de compteurs doivent être envoyés toutes les deux semaines à la DDT.		X	X	
Nettoyage / arrosage des sites de manifestations temporaires sportives et culturelles	Autorisé uniquement pour la salubrité et sécurité, adaptations possibles pour les événements d'envergure nationale et internationale [2]		X	X	X
Activités industrielles (dont ICPE) commerciales et artisanales dont la consommation est supérieure à 7000 m³/an	Les opérations exceptionnelles consommatrices d'eau et génératrices d'eaux polluées sont reportées (exemple d'opération de nettoyage grande eau). Pour les activités disposant d'un arrêté préfectoral fixant des disposition quantitatives spécifiques à la sécheresse, ces dernières s'appliquent. Sont exemptées les activités pouvant démontrer que leur procédés permettent de réduire au minimum les besoins en eau.				
	Registre quotidien pour tout prélèvement et ou consommation supérieure à 100 m³/jour mis à disposition des services de contrôle. Réduction des prélèvement et/ou des consommations de 20 % par rapport à la moyenne hebdomadaire	X	X	X	

C'est l'été, profitez bien mais attention aux fortes chaleurs

Vous l'avez ressenti, l'été commence très chaudement avec des alertes canicule / sécheresse déjà en place.

Protégez-vous, vous et vos proches.



Les gestes de protection

Hydratez-vous régulièrement : Buvez de l'eau régulièrement sans attendre d'avoir soif (*c'est déjà presque trop tard*), éviter l'alcool qui assèche le corps.

Rafrâchissez votre corps : Mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour (*brumisateurs, gant de toilette humide, douches fraîches*).

Maintenez votre logement au frais : Fermez les volets et les fenêtres pendant la journée. Aérez le soir ou tôt le matin si la température extérieure est plus basse.

Évitez les efforts physiques : Ne pratiquez pas d'activités intenses aux heures les plus chaudes.

Habillez-vous léger : Portez des vêtements légers, amples et clairs.

Mangez en quantité suffisante : Continuez à manger normalement, privilégiez les fruits et légumes riches en eau.

Soyez vigilant : Donnez régulièrement de vos nouvelles à vos proches et n'hésitez pas à demander de l'aide si besoin.



Signes d'alerte : Que faire ?

Si vous ressentez des maux de tête, une fatigue inhabituelle, des vertiges, des nausées ou une forte fièvre, ne restez pas seul.

1. Mettez-vous immédiatement au frais.

2. Hydratez-vous.

3. Appelez votre médecin traitant.

4. En cas d'urgence grave (*perte de connaissance, propos incohérents, convulsions*), **contactez immédiatement le 15 (SAMU).**

Inscription sur le registre communal des personnes vulnérables

(jeunes enfants, femmes enceintes, personnes en situation de handicap, ou rencontrant des problèmes de santé, personnes âgées...)

Si vous êtes une personne fragile, vous avez la possibilité de vous inscrire sur le registre communal des personnes vulnérables. Ce recensement permet aux services de la mairie de contacter les personnes inscrites en cas de déclenchement du plan canicule pour s'assurer de leur état de santé et leur apporter le soutien nécessaire.

Utiliser le formulaire de recensement que vous avez reçu dans vos boîtes aux lettres ou en vous rendant directement à l'accueil de la mairie. L'inscription est volontaire et gratuite. Nous comptons sur votre vigilance et votre solidarité envers vos voisins les plus fragiles.

La voirie

La rue Vaucenet

Les travaux de réfection de la chaussée ont été réalisés jusqu'à la rue des écureuils.

Des travaux complémentaires d'assainissement pluvial et de mise en place de bordures ont été également réalisés pour éviter les déversements d'eau chez des riverains

Le Chemin des Marnes

Depuis plusieurs années, le Chemin des Marnes subit de fortes dégradations qui le rendait de plus en plus impraticable ce qui peut être problématique pour le passage des services de secours ou la collecte des déchets.



Ayant déjà connus des entretiens courants par le passé, la commune était dans l'obligation de réaliser son entretien pour le rendre praticable.



Le Conseil Municipal a donc inscrit et voté au budget 2026 des travaux d'entretien d'urgence pour le trajet allant de la Commune à l'habitation.

3 exploitants agricoles utilisant ce chemin - M. Robert, C. Robert et D. Serment - se sont mobilisés pour finaliser cette route : des offres de concours ont été signées par les exploitants afin de prendre en charge l'intégralité des travaux allant de l'habitation à la route de la Chevillotte.

La Campagne de rebouchage dans les rues et chemins communaux

Dans le cadre de la campagne de rebouchage, la rue du Pont, la rue de Vaire et le Chemin du Moulin ont été réalisés.

D'autres rues/chemins sont encore prévus.



Rue du Pont



Rue du Moulin

Les bâtiments

Salle du Vaizot : Poursuite des travaux du Vaizot

Toit du Foot : les travaux sont terminés et réceptionnés, à temps pour le tournoi à 5.

Les derniers événements

Conseil d'école

Le conseil d'école du 16 juin s'est bien passé ; l'équipe pédagogique a présenté les beaux projets réalisés et à venir, notamment :

Projet « lego » : Les enfants de l'école ont eu la chance de rencontrer au Musée des Maisons Comtoises l'artiste Jan VORMANN, artiste connu internationalement pour son travail ludique dans l'espace public.

Il détourne les briques Lego pour « réparer » de manière créative des murs abimés !



Il a été proposé aux enfants de « réparer » une petite partie de la façade de la Mairie en imbriquant des briques de Lego dans les interstices, qui mettra ainsi de la gaité et de la couleur à notre belle Mairie la semaine du 29 juin.



L'équipe municipale tient à remercier toute l'équipe pédagogique de l'école de Nancray pour son engagement pour l'instruction des enfants du village avec bienveillance et créativité.



Rencontre des Familles et des Francas, structure périscolaire de Nancray 9 juin



Cette réunion a permis aux familles présentes de découvrir le fonctionnement de l'accueil périscolaire, notamment les modalités d'accueil des enfants, l'encadrement proposé, les activités organisées ainsi que le déroulement du temps de restauration du midi ; A cette occasion, il a été présenté aux familles les différents étapes de l'élaboration des repas servis aux enfants par le Château d'Uzel ainsi que la provenance des produits utilisés dans leur préparation

Les derniers événements

L'annuelle des Artistes à la campagne

Stade - 29 et 30 mai

De retour à Nancray, village de leur première annuelle, les Artistes à la Campagne nous ont bien gâté cette année. Spectacles et animations sous chapiteau ou en pleine verdure de l'arboretum, la magie a bien fonctionné.

Le cabaret WANUBIDA, présent du 29 mai au 14 juin, a également rencontré un beau succès.

Merci à l'association pour ces instants artistiques et culturels.



Rencontre des associations de Naisey et Nancray pour l'organisation du Téléthon - 12 juin 2026



Pour les 40 ans du Téléthon, le comité du Téléthon souhaite organiser un événement différent, en complément de la marche.

Ainsi, il propose de mettre en place un "challenge" à l'intérieur de l'espace du Vaizot, réunissant l'ensemble des associations participantes. L'idée serait que chaque association participante anime un mini-atelier, en lien si possible avec son activité.

Cette formule pourrait favoriser les échanges, renforcer la convivialité de l'événement et valoriser l'engagement de chaque association.

Nous remercions les associations du village qui souhaite participer et de transmettre au secrétariat la/les ateliers qu'elles pourraient proposer.

Spectacle Equestre de Jean-François Pignon

Ecurie des Marnes - 21 juin



Malgré une chaleur particulièrement éprouvante, près de 160 spectateurs ont pris place dans le manège de l'Écurie des Marnes à Nancray pour assister au spectacle de Jean-François Pignon, l'un des plus célèbres dresseurs de chevaux en liberté. Reconnu en France comme à l'international pour son approche fondée sur la confiance et la complicité avec ses chevaux, l'artiste a une nouvelle fois démontré tout son talent.

Durant plus d'une heure, le public a découvert un univers où les chevaux évoluent en répondant aux moindres gestes de leur dresseur. Entre démonstrations spectaculaires et moments d'émotion, J.F. Pignon a su captiver petits et grands. Ses chevaux ont offert un véritable ballet équestre, illustrant la relation exceptionnelle qui unit l'homme à l'animal.

Les applaudissements nourris à la fin de la représentation ont témoigné de l'enthousiasme du public, laissant à chacun le souvenir d'un spectacle aussi spectaculaire qu'émouvant.

Les derniers événements

Gala de la Danse - La Dynamique

Salle du Vaizot - 20 et 21 juin



A travers le thème du temps, ce spectacle nous a rappelé la valeur de chaque instant partagé. Les danseurs ont su transmettre avec sensibilité et passion de belles émotions, faisant voyager le public. Merci à Virginie Franc toujours aussi souriante et talentueuse on t'aime ! Derrière cette belle réussite se cache également l'engagement remarquable des bénévoles et de toute l'association, dont la générosité et le dévouement ont rendu ce week-end possible. Dans une ambiance chaleureuse et bienveillante, chacun a apporté sa pierre à l'édifice pour créer un moment unique, rempli d'émotion, de partage et de joie. Merci à tous pour cette parenthèse hors du temps qui restera gravée dans les cœurs

La Dynamique



Tournoi de foot à 5 - Football Club du Premier Plateau

Stade de foot - 26 et 27 juin

22e édition du tournoi de foot à 5 dans le village s'est déroulée sur deux jours et a une nouvelle fois été un beau moment de convivialité. Malgré des conditions météorologiques parfois difficiles, bénévoles, sportifs et familles ont répondu présents, contribuant pleinement à la réussite de cet événement. Les images en témoignent. La commune tient à féliciter chaleureusement les organisateurs pour leur engagement et la qualité de cette édition.

Cet été

Il y a toujours de l'animation
à Nancray, y compris l'été !

Au Tennis



Au Centre de Loisirs



Au Foot

STAGE MULTISPORTS VACANCES ÉTÉ
ORGANISÉ PAR LE CLUB DU FC PREMIER PLATEAU

DU 06 AU 31 JUILLET ET DU 17 AU 28 AOÛT

GARÇONS ET FILLES DE 7 À 15 ANS
HORAIRES : 8H30-12H / 13H-17H
TARIFS : 70€ PAR SEMAINE POUR LES LICENCIÉS / 80€ NON LICENCIÉS

POSSIBILITÉ DE S'INSCRIRE PLUSIEURS SEMAINES ET PAR JOURNÉE
REPAS TIRÉS DU SAC OU POSSIBILITÉ DE RENTRER CHEZ SOI
SEULEMENT 16 PLACES PAR SEMAINE, INSCRIVEZ-VOUS RAPIDEMENT !!!
LIEU : STADE DE NANCRAY

INSCRIPTION : GRISOT VALENTIN
06.43.16.45.96

A la bibliothèque

Cet été à la bibliothèque

Les nouveautés vous attendent
Derniers romans de Virginie GRIMALDI, Aurélie VALOGNES, Laetitia COLOMBANI, Marie VAREILLE
Derniers policiers de Douglas KENNEDY, Guillaume MUSSO, Fred VARGAS, Bernard MINIER
Nouveaux tomes des séries de Mangas

Abonnement été
Gratuit pour les moins de 18 ans ou 5 € par famille

Ouverture les mercredis
16h30 à 19h00 du 08 juillet au 26 août

Au plaisir de vous accueillir pour de belles lectures d'été

Au Judo

STAGE ÉTÉ JUDO POUR TOUS POUR LES LICENCIÉS À LES DÉBUTANTS

STAGE DE DÉCOUVERTE ET DE REPRISE
JEUDI 27 AOÛT ET VENDREDI 28 AOÛT 2026
RENDEZ-VOUS AU DOJO & LA SALLE DU VIZOT À NANCRAY

PROGRAMME DE LA JOURNÉE :
• 17H00-18H00 MOUSTIQUES - MINI-POUSSINS (2022-2023-2024-2025)
• 18H00-19H30 POUSSINS - BÉNÉJUNES - MINIMES (2016-2017-2018-2019-2020-2021-2022)
• 19H30-21H00 CADETS - SENIORS (2012 ET AVANT)

• Apportez votre judogi pour les licenciés.
• Pour les débutants nous vous prêtons des judogis.

Pour une meilleure organisation, inscrivez-vous :
nancray.judo.club@gmail.com
Inscription : 10€ - 5€ pour les licenciés - 5€ pour les débutants

A la rentrée de Septembre

Barbecue Party - Comité des fêtes

Salle du Vaizot - 5 septembre

Le Comité des fêtes invite les habitants et leurs amis à partager un Barbecue Party, le vendredi 5 septembre à partir de 19 h 30.

Cette soirée festive de rentrée promet de réunir toutes les générations dans une ambiance chaleureuse et décontractée. Le Comité des fêtes propose repas et buvette tout au long de la soirée.

Côté animation, un DJ assurera l'ambiance musicale avec un programme varié pour toutes générations.

Après les vacances d'été, cette manifestation sera une belle occasion de se retrouver entre amis, en famille ou entre voisins, et de profiter d'un moment de convivialité et de bonne humeur au cœur du village.

SOIRÉE DANSANTE ET DÉGUISÉE « BARBECUE PARTY »

Samedi 5 septembre 2026
À partir de 19h30
Salle Espace du Vaizot - Nancray

ENTRÉE 5€ (adulte - 11 ans)
REPAS 7€

REPAS :
• Sandwich avec deux sauces
• 1 paquet de chips
• 1 dessert

VENEZ DÉGUISÉS ET AMUSEZ-VOUS !

Forum des Associations

vendredi 4 septembre 2026 - De 16h30 à 19h à la salle du Vaizot

Envie de découvrir de nouvelles activités ? Ne manquez pas le forum des associations !

Venez rencontrer les associations locales, échanger avec les bénévoles et trouver l'activité qui vous correspond !

Un moment convivial ouvert à toutes et à tous. On vous attend nombreux !



Vigilance, transparence et bonne gestion : notre engagement

Nous avons à cœur d'être des élus actifs constructifs et prospectifs. Notre projet vise à faire évoluer notre village tant par ses idées que dans ses méthodes. Nous serons très vigilants sur la gestion des projets qui pourraient engendrer des impacts financiers.

A ce titre et lors du dernier conseil municipal, la majorité a décidé d'étudier la transformation d'un chemin rural en voie communale.

Cette décision peut sembler technique, mais elle pourrait avoir des conséquences importantes pour les finances de la commune.

Aujourd'hui, un chemin rural n'entraîne pas les mêmes obligations qu'une voirie communale. En changeant son statut, la collectivité devrait assumer davantage de charges d'entretien, de sécurisation et de réfection. Cela augmentera également la contribution versée au Grand Besançon Métropole pour la gestion des voiries.

Or, ce chemin dessert principalement des parcelles agricoles, une exploitation et une habitation liée à cette activité. Il ne relie ni quartier, ni équipement public, ni zone d'habitation importante. Son utilité collective apparaît donc limitée.

Nous nous interrogeons sur l'intérêt général de cette opération. Est-il justifié que l'ensemble des contribuables supporte demain le coût d'une voie utilisée par un nombre restreint d'usagers ?

D'autant plus qu'une taxe spécifique destinée à financer les travaux sur les chemins ruraux a déjà été votée. Les moyens existent donc pour entretenir ce chemin sans modifier leur statut.

Dans un contexte budgétaire contraint, chaque dépense doit être justifiée. Nous estimons que cette évolution mérite un véritable débat et des explications claires sur son intérêt pour l'ensemble des habitants.

Notre rôle d'élus est d'alerter lorsque des décisions nous paraissent susceptibles d'engager durablement les finances communales sans bénéfice collectif clairement démontré. Nous continuerons à défendre une gestion rigoureuse, équitable et transparente de l'argent public.

D'autre part nous regrettons que le travail en commission ne précède pas les annonces en conseil municipal. En effet des travaux, qui étaient programmés, sont stoppés ou non réalisés sans la moindre consultation des élus qui composent les commissions dédiées.

Gageons qu'il s'agisse d'un manque d'expérience, car il était bien prévu dans leur programme : « Communication sur le projet finalisé, avant réalisation des travaux »

